

---

MARRAKECH – HRIL et CCWP du GAC sur la responsabilité sociétale de l'ICANN en matière de droits de l'homme  
Mardi 8 mars 2016 – 18h00 à 19h00 WET  
ICANN55 | Marrakech, Maroc

NIELS TEN OEVER : Chers représentants du GAC, c'est avec grand plaisir que nous sommes réunis avec vous ici afin de faire une présentation du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociétale de l'ICANN en matière de droits de l'homme avec le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international du GAC. Merci à vous aussi, les co-présidents, pour avoir organisé cette réunion.

MARK CARVELL : Je m'excuse au nom du GAC pour ce démarrage tardif. Nous étions en train de travailler activement sur certains éléments critiques. J'apprécie votre indulgence et votre patience. Merci.

NIELS TEN OEVER : Merci beaucoup. Commençons sans plus tarder par une brève mise à jour par le GAC des travaux entrepris par le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociétale de l'ICANN en matière de droits de l'homme.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Tout d'abord, comme nous avons peu de temps, je souhaiterais, bien évidemment, vous inviter à suivre ou à rejoindre nos travaux. Les rapports et les listes de diffusion sont disponibles sur ICANNhumanrights.net. Et nous tiendrons également une séance, une séance de travail, demain de 17h00 à 18h00.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Le groupe intercommunautaire - l'historique de - diapo suivante, s'il vous plaît. Ouais. Diapo précédente, s'il vous plaît.

Des débats sur les droits de l'homme se tiennent au sein de l'ICANN depuis au moins 16 ans. Mais un point de convergence a été atteint lors de l'ICANN50 à Londres avec le rapport rédigé par Thomas Schneider et Monika Zalnieriute, grâce au soutien du Conseil de l'Europe. Il a été présenté lors de l'ICANN50 à Londres. Puis il y a eu une séance sur les droits de l'homme et l'ICANN lors de l'ICANN51 à Los Angeles. Cela a conduit à la création d'une équipe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociétale de l'ICANN en matière de droits de l'homme qui a tenu sa première séance à Singapour. Il en est allé de même avec la création du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international du GAC. Et un nouveau rapport a également été publié par l'article XIX.

---

Puis à Buenos Aires, plusieurs séances ont été organisées avec le GAC, mais aussi avec les FSI, l'unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle et d'autres segments de la communauté.

Lors de l'ICANN54 à Dublin, nous avons réussi à élaborer le premier rapport de l'équipe de travail intercommunautaire que vous avez peut-être consulté. Ou que vous pouvez consulter sur le site Web.

Ici à Marrakech, nous sommes en mesure de présenter les travaux des cinq sous-groupes dont nous disposons. Et nous tenons également un certain nombre de séances.

Je vous présenterai brièvement, comme s'il s'agissait d'une dégustation de vins, les travaux que nous avons effectués et desquels nous pourrions, espérons-le, nous inspirer.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

La mission de l'équipe de travail intercommunautaire consiste à sensibiliser, à définir des politiques et des procédures, à mener des opérations visant à fournir des informations et à être un véritable point de convergence pour toutes les discussions qui se tiennent à présent au sein de toutes les entités de l'ICANN, et à développer et étudier des directives et à élaborer des exposés de position.

---

Diapo suivante, s'il vous plaît.

À présent, sans plus tarder, je vais poursuivre la -- la dégustation ou l'exposé des travaux menés. Et je vais m'adresser au sous-groupe 1 dirigé par Marilia Maciel. Allez-y.

MARILIA MACIEL :

Merci beaucoup, Niels. Je m'appelle Marilia Maciel. Je suis membre du NCSG et également conseillère au sein de la GNSO. Et c'est pourquoi je ne pourrai pas rester avec vous. Je vais faire mon intervention et partir car la GNSO se réunit en ce moment même afin de débattre de la position que nous allons adopter demain lors du vote sur la proposition du CWG. Donc on en est un peu au même point que vous. C'est triste que vous continuiez à travailler car certains segments de la communauté travaillent également.

Donc le sous-groupe numéro un avait pour mission de représenter la corrélation entre les politiques et procédures spécifiques de l'ICANN et les droits de l'homme. La nécessité de mettre au point un tableau tel que celui-ci vient du fait que, après quelques itérations avec le Conseil d'administration et des segments de la communauté, il y avait un manque de compréhension eu égard aux droits spécifiques que le mandat et les politiques de l'ICANN abordaient.

---

Il est entendu que l'ICANN est une organisation technique. Donc il y avait une confusion concernant ce dont nous parlions lorsque l'on évoquait les droits de l'homme. Ce tableau était une tentative d'isoler les droits spécifiques qui sont affectés par les travaux de l'ICANN. Ce que nous avons représenté jusqu'à présent est le fruit des travaux des membres de la CCWP, mais pas seulement. Je pense qu'il est important de souligner qu'entre Dublin et maintenant, ce tableau a été diffusé et partagé avec les différents segments de la communauté. Donc les gens qui font partie des registres, des bureaux d'enregistrement, les gens qui ont activement participé aux discussions sur la responsabilité et, de ce fait, ont fini par comprendre parfaitement le fonctionnement de l'ICANN, sont tombés sur ce tableau. Et je crois que ce tableau n'est pas complet et qu'il devrait être perçu comme en cours de formation. Et l'ICANN aussi est constamment en train d'élaborer de nouvelles politiques. Et nous devons constamment mettre à jour le tableau.

Mais je pense qu'à présent, on peut dire que nous avons atteint une représentation plutôt complète de ce dont nous parlons, à savoir les politiques spécifiques qui ont un impact sur les droits de l'homme. Si vous pouvez revenir sur la diapo précédente, s'il vous plaît.

---

Donc, après notre représentation, je pense que, si on isole -- revenez la diapo précédente, s'il vous plaît. Si on peut isoler les droits qui sont affectés par les politiques de l'ICANN, nous avons un tas de politiques qui abordent la liberté d'expression et notamment dans le cadre des discussions relatives au programme des nouveaux gTLD. Et, en parlant des mécanismes de protection des droits, un autre droit qui est affecté est la liberté d'association, notamment dans le cadre du programme des nouveaux gTLD lorsque l'on évoque la mise en œuvre du guide de candidature et la façon dont les TLD communautaires ont été traités dans ce processus. Vous pouvez passer à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons identifié un autre problème lié aux droits économiques et sociaux. Je vais essayer d'avancer car je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Les questions de confidentialité sont peut-être les questions les plus traitées au sein de l'organisation. Et il existe plusieurs politiques et contrats qui touchent à ces droits tels que le système WHOIS, le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement et les préoccupations liées à la DIDP. Un autre droit est le droit à la sécurité. Et bien sûr, les DNSSEC figurent sur le tableau. C'était très intéressant pour nous de voir le nombre de procédures et politiques qui ont un impact sur la

diligence raisonnable. C'était peut-être pour nous l'élément le plus important que nous n'avions pas encore matérialisé. Mais un certain nombre de questions ont un impact sur la diligence raisonnable.

Vous pouvez passer à la diapo suivante.

Et, dernier point mais non des moindres, les questions de genre, de race, de diversité et les problématiques LGBT. D'autres points identifiés présentent également un intérêt.

Avec ces efforts, nous pensons pouvoir obtenir davantage d'informations et passer à la piste de travail 2 qui portera sur la mise en œuvre des dispositions qui, espérons-le, feront partie des statuts constitutifs de l'ICANN en matière de droits de l'homme. Et avec le tableau en face de nous, je pense que les questions liées aux instruments qui sont pertinents à notre discussion, par exemple, les instruments internationaux et les politiques que nous devons élaborées en premier, je pense que le but du tableau est d'effectuer une présentation globale. Et après cette présentation globale, il reviendra à la piste de travail 2 de discuter et de définir les droits de l'homme qui sont le plus affectés et les droits de l'homme auxquels nous devons nous attaquer et auxquels nous devons donner la priorité dans nos travaux.

---

Mais j'estime que le tableau n'est qu'une contribution. Il sera peut-être un point de départ qui vous sera également utile lors des discussions au sein du GAC.

Donc merci beaucoup et je vous prie de m'excuser. Je dois partir. Mais si vous avez des questions, on pourrait peut-être répondre aux questions sur le tableau à présent. Et après je partirai, si vous avez des questions.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup pour votre présentation. Il n'y a aucune question. Merci beaucoup. C'est très clair et bien expliqué dans le tableau. Et comme vous dites, c'est un document vivant. Donc nous suivrons de très près les travaux. Merci.

MARILIA MACIEL :

Nous avons aussi hâte d'écouter les contributions du GAC. Je pense que c'est peut-être le segment de la communauté dont nous avons le moins discuté lorsque nous avons élaboré le tableau au sein du GAC. Je vais à présent vous laisser la parole, Mark. Si vous pouvez partager cette intervention avec vos collègues du GAC et si nous pouvions avoir des feedbacks, ça serait super. Merci.



l'homme

FR

---

MARK CARVELL : Oui, c'est une bonne idée. Merci.

NIELS TEN OEVER : Merci beaucoup, Marilia. Et pour préciser un peu les choses -- prochaine diapo, s'il vous plaît -- je souhaiterais donner la parole à un important contributeur du sous-groupe 2, Aarti Bhavana, qui a répertorié certains cas précis dans lesquels l'ICANN a eu une influence sur certains droits.

AARTI BHAVANA : Merci, Niels. C'est Aarti Bhavana, pour la transcription. Diapo suivante.

Ce sous-groupe se penche sur certains cas précis. Il y a actuellement quatre cas. L'un concerne les nouvelles règles relatives à l'UDRP. Puis il y a le cadre de gestion des collisions de noms, l'examen des régions géographiques et le mécanisme de protection des droits dans tous les gTLD.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc en gros, le sous-groupe se penche sur certaines sections précises de ces politiques ainsi que sur certains cas spécifiques y afférents. En vertu de l'UDRP, il examine les nouvelles règles en place depuis juillet 2015. Il s'agit d'une politique très controversée portant sur des enjeux importants tels que la

---

liberté d'expression et sur des questions procédurales telles que le manque de mécanisme de recours, le manque de règles de conflit de lois.

Et jusqu'à présent, un rapport préliminaire a été rédigé. Mais une analyse plus approfondie est en cours.

Dans le cadre de la révision des régions géographiques, cela devient très important car la participation et la représentation au sein de l'ICANN sont grandement affectées par la région géographique dans laquelle un individu ou une entité se trouve. Ce groupe -- ce sous-groupe examine le rapport final élaboré par le groupe de travail sur la révision des régions géographiques de l'ICANN. Ce groupe de travail souhaite apporter de légères modifications à la structure actuelle mais certaines questions se posent avec la structure actuelle. Elle peut parfois être isolée. D'autres questions telles que le droit à la participation, le droit à la représentation, le droit à la liberté d'expression et la démocratisation des processus IG, par exemple la souveraineté et le droit à l'autodétermination. Toutes ces questions sont examinées dans le cadre de ce cas.

C'est aussi le cas -- une étude a été menée pour l'Arménie, qui relevait avant de l'APAC et qui relève maintenant de l'Europe. Et cette transition lui a été très utile en termes de participation.

---

Enfin, il existe un mécanisme de protection des droits. Le rapport thématique final sur le PDP de la GNSO visant à examiner tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD est le rapport sur lequel nous devons nous appuyer pour ça.

Cela inclurait donc d'examiner les UDRP, l'URS, le Centre d'échange d'information sur les marques. Et il y a à cet égard également d'importantes implications telles que la liberté d'expression. Se pose la question de la concurrence, à savoir si le système est propice à laisser entrer de nouveaux acteurs.

Se pose la question de l'accès aux médicaments. Et aussi des questions d'ordre procédural telles que le règlement des litiges, la procédure de conflit de chaînes, etc. Donc voilà les cas que nous avons jusqu'à présent. Et des travaux y afférents seront entrepris. Merci.

NIELS TEN OEVER :

Merci beaucoup, Aarti, pour cet aperçu concis et très rapide des travaux que nous avons effectués. Nous devons faire avec des contraintes temporelles. Merci beaucoup pour votre capacité à vous adapter à nos conditions de travail.

---

MARK CARVELL : J'ai beaucoup apprécié l'explication, Aarti, du sous-groupe 2. Vous avez dit beaucoup de choses. Mais vous adoptez une approche complète et approfondie. Donc encore une fois, c'est la même chose. Nous avons hâte de découvrir les travaux du sous-groupe 2.

Je ne sais pas si un membre du GAC ici présent a des questions à soulever. Non ? Poursuivons. Un autre sous-groupe j'imagine.

NIELS TEN OEVER : Tout à fait. Nous allons poursuivre pour avoir une proposition pratique. Donc à présent nous avons ces différentes conclusions sur les situations où l'ICANN a une influence sur les droits de l'homme. Comment poursuivre de façon structurée ?

Et c'est exactement ce que ma collègue, Motoko Aizawa, va vous exposer eu égard au sous-groupe 3.

MOTOKO AIZAWA : Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Je m'appelle Motoko Aizawa.

Je vois que Niels nous a dressé un historique des droits de l'homme très rapidement. Donc je ne vais pas répéter ce qu'il a dit, j'ajouterai juste qu'une grande partie des éléments que je souhaiterais commencer à exposer figurent déjà dans notre publication. Et donc je ne vais pas passer du temps sur des

choses dont nous avons déjà discuté auparavant. Je pense parfois qu'il est utile de revoir certaines idées de base et ce que l'on a atteint à présent, mais je ne vais pas m'attarder là-dessus et je vais passer directement au contenu de l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme. Merci.

Comme Niels a dit, nous estimons que ce processus d'évaluation pourrait peut-être nous donner une structure plus adaptée aux différents niveaux -- aux différentes pistes d'enquête qui ont déjà été introduites.

Et la raison pour laquelle nous proposons cela est que, à Dublin, nous avons discuté d'un processus qui consisterait à se concentrer sur l'élaboration des politiques uniquement afin d'examiner les impacts des PDP sur les droits de l'homme. Et nous avons recommandé dans cette publication une éventuelle manière d'y procéder.

Mais même lorsque l'on faisait ça, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait bien d'autres questions relatives aux droits de l'homme soulevées par d'autres personnes. Et de ce fait, j'ai eu le sentiment qu'il n'était pas possible pour nous de nous fixer uniquement sur une piste d'enquête, qu'il était réellement nécessaire d'effectuer une enquête globale sur les différents types d'impacts sur les droits de l'homme découlant de l'ensemble des opérations de l'ICANN.

---

Il s'agit donc d'un type de processus fondé sur le modèle de l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme de l'Institut danois pour les droits de l'homme.

Et je souhaite répéter que c'est une façon pour les personnes morales, les entreprises commerciales, d'effectuer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. N'est-ce pas ? Donc il s'agit d'un processus qui formalise la nécessité d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui figure clairement dans les principes directeurs des Nations unies, que nous avons déjà abordés. Et malheureusement, je n'aurai pas le temps de parler de cela.

Il y a six étapes simples.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Permettez-moi de commencer dès le début et de vous décrire les étapes 1 et 2. En gros, lors de l'étape 1, nous recueillons différentes informations sur les opérations de l'ICANN.

Et elles ont déjà été diffusées à la communauté, mais je veux souligner qu'il existe un questionnaire relatif à différents types de documents qui est déjà disponible sur le site Web et dont il est fait référence dans les rapports annuels et les rapports du médiateur.

Donc nous sommes en train de recueillir ces informations afin de comprendre les activités de l'ICANN, ces différentes responsabilités fonctionnelles et les éventuels impacts en matière de droits de l'homme pouvant découler des différentes responsabilités fonctionnelles.

Le questionnaire vise à permettre de comprendre, via le processus de rassemblement de documents, ce que ces choses peuvent bien signifier. Nous sommes également en train d'identifier les différentes parties prenantes, de contacter le bureau du médiateur afin de comprendre les différentes informations que le bureau du médiateur a déjà recueillies, etc. Donc voilà pour l'étape 1, sa mission et sa planification.

Puis cela nous mènera à la phase 2, qui sera plus interactive. Elle consistera en des entretiens avec les parties prenantes, avec des experts, et ce afin de comprendre le cadre international des droits de l'homme que nous devrions utiliser dans ce processus.

Pour couper court à tout mystère, lorsque je parle de « cadre international des droits de l'homme », on se réfère à la déclaration universelle des droits de l'homme, à la gouvernance civile et politique et aux droits économiques, sociaux et culturels. Voilà pour le cadre de base. En termes de conditions de travail, il y a les conventions de l'OIT et des groupes de parties prenantes spécifiques.

---

Voilà pour le cadre de base en termes de conditions de travail. Il y a les conventions de l'OIT et des groupes de parties prenantes spécifiques. D'autres accords et conventions doivent être consultés.

Mais ça c'est le cadre, et il est en tout point conforme aux principes directeurs des Nations unies qui précisent ce que les entreprises doivent examiner. Donc voilà le cadre auquel nous faisons référence.

Et en gros, ce processus nous emmène dans une salle des glaces. 360 degrés de glaces. Ce sont les instruments du cadre international des droits de l'homme. Et nous devons comparer les différentes responsabilités fonctionnelles, opérations de l'ICANN à cette salle des glaces afin de comprendre où il y a interaction avec certains droits de l'homme.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

J'ai consacré une diapo unique à cette étape car c'est là où le bât blesse.

C'est là où les impacts sur les droits de l'homme et notamment les impacts négatifs attirent l'attention. Puis nous devons examiner dans quelle mesure l'ICANN est à l'origine de ces impacts ou contribue à ces impacts ou est directement liée à ces impacts de par ses relations commerciales.



---

Les systèmes opérationnels des Nations unies fournissent trois types de scénarios. Et en fait, c'est là le cœur de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, un véritable défi. Mais c'est quelque chose que nous allons devoir passer en revue via l'évaluation des impacts. On peut aussi se pencher sur les impacts positifs mais juste pour nous rappeler que les impacts positifs ne compensent pas les impacts négatifs. L'enjeu majeur est donc le côté négatif des choses.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Et ce faisant, nous serons en mesure, ensemble, d'identifier ce que cela implique pour l'ICANN de réduire ces impacts négatifs et de gérer ces impacts. Et pour cela, existe déjà une hiérarchie de gestion des impacts où la priorité est de prévenir les impacts négatifs, et si la prévention est impossible, de réduire, gérer et compenser ces impacts autant que possible.

Cela conduira à la définition d'une sorte de plan de gestion ou système de gestion au niveau de l'ICANN. Cela va de pair avec l'étape 1, à savoir le processus de développement d'une politique relative aux droits de l'homme.

Bon nombre d'organisations s'occupent du développement d'une politique relative aux droits de l'homme en amont. Mais comme il existe un consensus sur le contenu des droits de

l'homme, les individus qui en sont responsables, toutes ces questions de limite, je propose de mener cette enquête sur la politique relative aux droits de l'homme au niveau de l'ICANN après avoir été informé via le processus d'identification et de gestion/réduction des impacts.

L'étape 5 est en fait une étape supplémentaire qui a été incluse. Et bien évidemment tout cela mènera à l'étape 6, à savoir la rédaction de rapports sur toutes ces activités, la communication des performances de l'ICANN en matière de gestion des droits de l'homme, et l'évaluation des résultats de l'ICANN eu égard à la réduction, la prévention et la gestion de tous ces impacts. Et ce quelques années plus tard.

Voilà en bref ce qui est proposé.

J'ai évoqué le processus de ce questionnaire qui est diffusé. Nous essayons de le remplir. Nous tâchons de faire tout notre possible de manière ascendante. Il serait très utile de remplir cela de manière descendante et d'interagir avec la direction et le Conseil d'administration de l'ICANN, et bien sûr également avec le GAC et la piste de travail 2, afin que le processus soit ascendant et descendant.

Et finalement, il se peut que ces travaux soient davantage liés à la piste de travail 2 qu'à l'équipe de travail intercommunautaire

---

sur les droits de l'homme. Mais encore une fois, nous souhaiterions réellement avoir votre contribution.

Dernière diapo, s'il vous plaît.

Nous avons quelques questions que nous souhaitons vous poser. Dernière diapo, s'il vous plaît.

Merci.

Il y a des impératifs liés au calendrier. Nous avons des impératifs en termes de ressources, et c'est également le cas de la communauté au sens large du terme.

Se pose aussi la question du rôle joué par le Conseil d'administration de l'ICANN, par la direction de l'ICANN et par la communauté dans son ensemble. Puis le rôle joué par cette équipe de travail. Et il y a aussi des groupes de parties prenantes externes qui ne sont pas présents dans cette salle, des experts externes qui ne sont pas présents dans cette salle. Nous devons tôt ou tard entrer en contact avec eux.

Il s'agit d'un processus relativement long, un processus complet. Je ne veux pas le prendre à la légère. Mais au vu des différentes trajectoires de l'enquête, des pistes de l'enquête dont nous avons connaissance, il pourrait être utile que cette structure

l'homme

---

complète se tienne aux côtés de ces autres trajectoires de l'enquête et donc de cette proposition.

Désolé je crois que je me suis un peu trop attardé. Mais merci de votre indulgence.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup, Motoko, pour avoir passé en revue tous les éléments de ces importants travaux du sous-groupe. Je vois qu'il s'agit d'une tâche colossale. Beaucoup de travail est nécessaire pour faire cela, pour mener les activités liées au questionnaire et recueillir toutes les données.

J'ai juste une question, dans quelle mesure êtes-vous sûr que toutes les unités constitutives répondront à ces différentes questions lorsqu'elles consulteront le questionnaire ?

Pensez-vous pouvoir obtenir une réponse complète des différents segments de la communauté ? Du segment commercial ? De l'unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle, etc. ?

Merci.

l'homme

FR

---

MOTOKO AIZAWA :                   Merci beaucoup de votre question. À Dublin, nous avons consulté au préalable les unités constitutives commerciales, et j'ai été surpris par le fait qu'indépendamment de la qualification d'une question en tant que question touchant aux droits de l'homme ou non, il y a déjà des préoccupations à plusieurs niveaux au sein de l'unité constitutive commerciale. Je crois qu'il est important que nous maintenions cette relation, et je pense que le rôle d'un expert indépendant comme moi est de faire office de traducteur, de traduire les questions qui sont posées et de les traduire en droits de l'homme, puis de les faire remonter dans le processus.

Dans quelle mesure je suis sûr que tout cela arrivera ? Je ne peux garantir que cela fonctionnera, mais je suis aussi très impressionné, en tant que nouveau participant aux réunions de l'ICANN, par le fait que la communauté est bien organisée et bien informée, et qu'il y a un processus de collaboration, et nous devrions sans aucun doute tirer profit de tout ça.

Merci.

MARK CARVELL :                   Merci beaucoup. Eh bien je vais vous souhaiter bonne chance, au nom des co-présidents du groupe de travail du GAC, nous

---

espérons que vous obtiendrez une réponse à toutes les questions du questionnaire.

Juste une autre question. Vous avez mentionné le rôle de la HR CCWP, de l'équipe de travail intercommunautaire. Faites-vous ici référence à son statut ? Vous avez peut-être parlé de cela au début, Niels. Je ne sais pas. Bien sûr vous avez une charte etc., mais il s'agit d'une association bénévole de parties intéressées.

Est-ce que le statut -- Est-ce une question que vous allez poser, le fait de savoir si le statut au sein de la communauté de l'ICANN et cette relation avec le groupe d'utilisateurs non commerciaux, etc., cela sera-t-il examiné à un moment donné ?

Merci.

NIELS TEN OEVER :

Avec la procédure officielle qui avance, ce dont nous parlerons lors du prochain point, la piste de travail 2, nous tiendrons un forum spécifique lors duquel nous pourrions faire avancer les travaux. Et je pense que les travaux tels que l'évaluation des impacts sur les droits de l'homme pourraient s'inscrire là-dedans. Je pense que cela répondra également à votre question concernant les feedbacks de l'ensemble de la communauté. Toute la communauté est représentée dans la piste de travail 2.

---

Donc je pense que c'est vraiment là où une initiative doit être lancée.

Pour moi, un autre rôle de l'équipe de travail intercommunautaire consiste à consigner où en sont les autres activités. Le sous-groupe 4 et le sous-groupe 5 qui ne sont pas représentés ici en raison d'un manque de temps se penchent sur le processus des nouveaux gTLD et le processus de révision du WHOIS.

Je pense que c'est une très bonne chose d'avoir un groupe dans l'organisation qui ne prenne pas de décisions ou n'adopte pas de politiques mais où des discussions aient lieu et où toutes ces lignes se rejoignent.

Et c'est ce rôle que nous voyons pour l'équipe de travail intercommunautaire, un lieu de discussion, le vrai développement d'outils et de politiques s'effectuant dans un autre forum.

OK. Merci pour cela.

Est-ce que l'un de mes co-présidents -- nous ne les avons pas présentés au début, j'en suis navré.

Mark Carvell et Jorge Cancio de Suisse. Je viens du Royaume-Uni. Et Milagros, oui.

MILAGROS CASTANON : Je ne suis pas allée jusqu'à là-bas car je pensais qu'il y avait trop de monde, mais je vous vois mieux d'ici.

J'ai dit que vous -- je pense que vous faites un --

MARK CARVELL : Désolé, Milagros. Pouvez-vous vous rapprocher du micro ? J'entends mal.

MILAGROS CASTANON : Oui, je ne me suis pas assise avec vous car je pensais que vous étiez déjà trop là-bas, mais je peux vous voir bien mieux d'ici et je suis absolument fascinée par la profondeur de votre analyse. Vous avez fait un travail remarquable. Vraiment remarquable.

Et c'est un défi pour nous tous, vraiment, d'essayer de prendre la même direction, pas seulement en matière de droits de l'homme mais également en matière de droit international.

Merci beaucoup pour cette superbe présentation.

MARK CARVELL : OK. Je partage cette opinion.



---

Quelqu'un a-t-il des questions avant que l'on poursuive ? Non ?  
Je ne vois aucune main levée. J'imagine que tout le monde attend avec impatience le dîner et souhaite peut-être prendre une pause. Je ne sais pas.

Mais s'il vous plaît, poursuivez votre présentation, Niels.

NIELS TEN OEVER :

Place à la dernière partie de notre présentation, que nous pourrions peut-être fusionner avec la prochaine partie de l'ordre du jour, il s'agit de la discussion du CCWG-Responsabilité et du texte sur les droits de l'homme ici en annexe 6 qui vous a été présenté plus tôt lors de votre séance avec Leon Sanchez, mais je suis sûr que Tatiana Tropina pourrait nous faire part de son avis à cet égard.

Tatiana, c'est à vous.

TATIANA TROPINA :

Merci beaucoup. C'est Tatiana Tropina qui parle, pour la transcription.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ? Merci.

Donc je pense que je suis censée donner un aperçu du rôle de la CCWP au sein du groupe de travail intercommunautaire chargé

du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, mais je pense devoir avant tout dire ceci. Nous ne pouvons pas -- Nous allons parler du texte des statuts constitutifs mais nous ne pouvons revendiquer la propriété de ce texte car il s'agissait d'un exercice qui impliquait la communauté au sens large visant à définir ce texte et à dégager un consensus. Je vais donc parler du rôle de la CCWP en matière de droits de l'homme dans ce processus, et puis je -- je vais essayer de dresser un tableau complet, puis je parlerai du texte des statuts constitutifs.

Un peu d'histoire. Le premier texte des statuts constitutifs a été introduit dans la seconde version préliminaire, et nous avons beaucoup -- pas même de texte -- la proposition visant à l'inclure. Donc [inaudible] version préliminaire, nous avons rédigé la première version préliminaire de la formulation des statuts constitutifs qui comprenait deux parties. La première concernait l'engagement de l'ICANN en matière de respect des droits de l'homme et la deuxième concernait la mise en œuvre du cadre d'interprétation de cet engagement dans la piste de travail 2 avec un délai serré d'un an. Et nous avons reçu de nombreux commentaires de différentes parties prenantes, mais le Conseil d'administration et l'ALAC ont fait part de leurs craintes concernant ce délai si serré, pour ce texte élargissant la mission -- ouvrant la mission de l'ICANN en matière de

---

procédures judiciaires et de révisions. Nous avons vraiment fait de notre mieux pour sensibiliser, pour rassembler les parties prenantes et pour aider à la rédaction d'un nouveau texte, et pour convenir d'un nouveau texte répondant aux craintes des différentes parties prenantes.

Nous pouvons passer à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Le texte auquel nous sommes arrivés semble être un compromis entre les différentes parties prenantes qui ont différentes revendications. Il fait référence à l'engagement de l'ICANN à respecter les droits de l'homme reconnus au niveau international dans ces valeurs fondamentales. La seconde partie du texte rend ces statuts constitutifs inactifs, les « endort », avant de développer le cadre d'interprétation, le cadre des droits de l'homme, donc nous savons ce à quoi cet engagement fait référence.

Et à présent, en nous projetant vers l'avenir, il y aura la piste de travail 2 dans laquelle le développement de ce cadre d'interprétation sera entrepris. Et nous attendons que l'équipe de travail intercommunautaire et toute autre partie prenante jouent un rôle là-dedans. Bien évidemment, nous voulons fournir les connaissances, nous voulons rapporter les discussions que nous tenons et les résultats des discussions que nous tenons au sein du groupe de travail intercommunautaire à

l'homme

FR

---

la piste de travail 2 du CCWG. Mais encore une fois, quelque soit le résultat, nous ne pourrions en revendiquer la propriété car il s'agit d'un exercice communautaire. Un exercice communautaire, et nous devons aussi collaborer avec le Conseil d'administration, avec le personnel de l'ICANN afin de développer quelque chose qui serait accepté par tous.

Merci. C'est tout.

MARK CARVELL :

OK. Merci, Tatiana. C'est une très bonne indication de la position que vous allez adopter afin de fournir des informations à la piste de travail 2 sur la mise en œuvre. Et c'est à n'en pas douter une occasion pour le groupe de travail du GAC aussi en termes de compréhension de la façon dont les dispositions des statuts constitutifs seront vraiment mises en œuvre.

L'un de mes co-présidents a-t-il des questions à cet égard ?

Non ?

Nous devrions garder un œil sur cette question car elle va très prochainement nous intéresser. La piste de travail 2 commencera très bientôt, nous devons donc garder un œil là-dessus.

---

Y a-t-il une question ? Oui. Désolé. Patrick Hennings pour le Conseil de l'Europe. Merci.

CONSEIL DE L'EUROPE : Oui. Merci à vous pour cette excellente présentation.

Je pense qu'il est important que l'équipe de travail intercommunautaire reçoive également des feedbacks très clairs du GAC. Les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre des droits de l'homme à l'égard de leurs ressortissants. Je pense qu'il est important que les gouvernements aient également un rôle actif à cet égard, et un rôle clairement énoncé, tant que la piste de travail 2 ne produit pas de résultats, toute cette question restera en silence et les travaux qui ont été faits à cet égard resteront en silence. Et je pense que l'on doit éviter ça à tout prix.

J'ai conscience que vous ne serez pas en mesure de présenter les travaux sur les nouveaux gTLD. Mais un certain nombre de questions clés sont, pour le Conseil de l'Europe, d'une importance cruciale, et nous nous pencherons davantage là-dessus afin d'analyser la mesure dans laquelle l'attribution des gTLD respectera également la liberté d'expression, la représentation des minorités, etc.

l'homme

FR

---

C'est donc quelque chose de crucial pour les travaux que nous effectuons et crucial pour l'investissement et la participation du Conseil de l'Europe dans les travaux de l'ICANN.

Merci.

MARK CARVELL :

Oui. Merci. Merci, Patrick. En tant que représentant du Royaume-Uni à Strasbourg au Conseil de l'Europe qui, à titre de rappel, comprend 47 gouvernements, je souscris complètement à votre commentaire, aux questions spécifiques que vous soulignez.

Merci.

OK. Pouvons-nous passer à l'étape suivante, s'il vous plaît ? S'il y a une autre étape.

NIELS TEN OEVER :

Oui. Tout d'abord, je voudrais dire que l'équipe de travail intercommunautaire a vraiment hâte de poursuivre sa collaboration avec le Conseil de l'Europe eu égard à ces travaux spécifiques, et nous espérons resserrer encore davantage les liens à l'avenir.

Il me reste donc à donner un aperçu des travaux que nous avons entrepris, et nous souhaiterions féliciter l'équipe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international pour la nouvelle charte dont elle a convenu. Nous aimerions que vous nous expliquiez les travaux que vous envisagez et la façon dont vous voyez ça, si cela prendra forme sans un engagement avec la piste de travail 2 et comment nous pouvons travailler davantage ensemble.

MARK CARVELL :

Oui. Merci, Niels. Je me tourne vers Jorge pour parler du processus que nous lançons en termes d'activités. Mais avant de faire cela, je vais juste dire que nous avons eu une réunion ce matin, à laquelle certains d'entre vous ont assisté. Une réunion publique, bien sûr, lors de laquelle nous avons officiellement approuvé nos termes de référence qui prévoient nos objectifs clés, très proches des vôtres, et nos termes d'adhésion et le fait que nous ayons ces trois co-présidents chargés de superviser le travail et nos méthodes de fonctionnement. Et nous avons défini trois domaines d'intérêt dont nous avons débattu précédemment au sein du GAC, qui sont confirmés dans les termes de référence, et nos résultats proposés, et les éventuels questions et sujets à ajouter aux termes de référence.

---

Mais je laisse à présent la parole à Jorge qui va nous parler du processus et de détails de certaines des questions du groupe de travail du GAC.

Merci.

Jorge, c'est à vous.

JORGE CANCIO :

OK. Merci beaucoup et bonjour à tous. Bonjour.

Comme Mark l'a expliqué, nous avons à présent des termes de référence, nous pouvons donc vraiment commencer notre travail. Nous tâchons d'être aussi inclusifs que possible concernant le contenu du plan de travail de ce groupe de travail. Nous avons demandé aux membres du groupe de travail de revenir au plus tard le 18 avril avec des propositions, des idées. Et en fonction de ce qui nous sera présenté, nous définirons un projet de plan de travail qui sera diffusé au sein du groupe de travail et nous verrons aussi comment hiérarchiser les travaux et quelles sont les principales questions sur le fondement des termes de référence convenus.

À cet égard, si je me permets d'émettre une idée ou réflexion personnelle, nous avons aujourd'hui une grande quantité de travail effectué par la CCWP, et je pense que cela devrait inciter



---

les membres du groupe de travail du GAC à consigner ces mises à jour sous forme de recueil pouvant être consulté et également à s'inspirer de leurs soumissions afin de rédiger et développer notre plan de travail.

Dans tous les cas, nous avons eu une discussion préliminaire ce matin sur les éventuels sujets, et bien évidemment nous savons que le cadre d'interprétation de la piste de travail 2 constituera une priorité. Et pendant que notre collègue présentait les travaux sur l'évaluation de l'impact des droits de l'homme, je pensais tout le temps que c'était la piste de travail 2, ce sera la clé, ou du moins les principaux éléments seront la clé du cadre d'interprétation. Je pense donc qu'il serait très judicieux de recevoir vos feedbacks et de pouvoir les partager avec les collègues du groupe de travail du GAC afin que l'on tire profit de ce que vous avez fait.

On ne réinvente pas la roue. Nous nous alignons de manière informelle et nous tirons profit de tous les travaux que vous et le GAC avez menés.

Un autre domaine [inaudible] très rapidement mentionné est, bien sûr, les trois principaux PDP que nous lançons à présent. Les séries ultérieures des nouveaux gTLD, la révision des mécanismes de protection et aussi le nouveau WHOIS. Ce sont tous des domaines de travail dans lesquels vous travaillez, donc

---

je pense que dans tous les cas nous devons rester soudés. Nous apprécierions énormément une mise à jour de votre part, dans un format que l'on pourrait partager avec nos collègues du GAC. Et je pense bien sûr qu'une autre partie de notre plan de travail devrait consister à rester au fait de ces échanges et de commencer d'ores et déjà à planifier Helsinki.

Merci.

MARK CARVELL :

Oui, merci, Jorge, et si vous avez vu nos termes de référence, je suis sûr que vous les avez vus, vous allez bien sûr vous rendre compte de quelque chose.

Vous allez, sans doute, vous rendre compte que dans l'un de nos objectifs, nous faisons précisément référence à l'équipe de travail intercommunautaire en tant qu'interlocuteur en termes de coopération, et plus généralement que nous souhaitons rester en contact et travailler avec elle. Mais en plus, bien évidemment, d'autres segments de la communauté et d'autres organisations de soutien et comités consultatifs.

Donc je suis d'accord avec Jorge. Nous devons rester en contact. Et peut-être que nous convierons un autre groupe, que nous organiserons une réunion conjointe lors de la prochaine réunion de l'ICANN en -- mais nous ne savons pas quand cela

---

sera confirmé. De toutes les façons, en juin, en ce qui concerne la date. Je pense que ça tient toujours.

Cela a été vraiment fascinant. Milagros, souhaitez-vous ajouter quelque chose avant de clore la séance ? Non ? OK. Merci beaucoup.

Ah, l'Union européenne de radio-télévision. Giacomo, c'est à vous.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION : Il est très intéressant de voir comment les réflexions se chevauchent au sein de la communauté.

Mais je me demande, concernant ce que nous avons entendu ce matin de la part de l'ALAC qui a dit que la GNSO entreprend de toute façon la prochaine série de gTLD sans attendre d'étape supplémentaire. Avez-vous eu connaissance de ça ? Cela vous pose-t-il un problème ? Car il est surprenant que, sans même avoir fini ce genre d'analyse, nous passions à la prochaine série en prenant le risque de répéter les mêmes erreurs que nous avons commises chaque jour lors de cette première série.

NIELS TEN OEVER : Je sais que le PDP relatif aux nouveaux gTLD ne fait que commencer. Et nous voyons -- car le PDP prévoit la possibilité

---

de solliciter une évaluation de l'impact sur les droits, même si cela n'a jamais été utilisé.

Ce serait peut-être l'occasion d'examiner cet instrument, même si l'on estime qu'il serait plus judicieux de d'abord comprendre ce que cela pourrait impliquer. Mais c'est sans aucun doute une possibilité que nous envisageons. Nous suivons le processus des nouveaux gTLD de très près avec le même intérêt.

MARK CARVELL :

OK. S'il n'y a plus de questions -- une autre question, OK. S'il vous plaît.

GIGI ALFORD :

Oui. Je m'appelle Gigi Alford, j'interviens pour le compte des États-Unis.

Je souhaitais juste dire que nous sommes très contents que cette réunion soit tenue. Et, par rapport au rapport qui a été mentionné, nous l'avons lu. Et nous sommes ravis de voir qu'il a été partagé lors d'une brève séance à Dublin mais il n'a pas vraiment été possible depuis d'engager des discussions plus larges au sein du GAC sur le rapport.

Juste pour faire part de nos premières impressions, l'évaluation du rapport selon laquelle les principes directeurs des Nations

---

unies peuvent être appliqués à l'ICANN est, de notre point de vue, très intéressante. Et nous sommes d'accord avec cela. Et nous pensons que plusieurs éléments du rapport mériteraient d'être débattus et expliqués. Nous espérons que le rapport ne reste pas lettre morte et que d'intéressantes discussions se poursuivront à son égard.

Eu égard aux différentes pistes de travail qui sont en cours, nous souhaitons veiller à ce que les modifications des statuts constitutifs de l'ICANN n'exposent pas davantage l'organisation à des procès fallacieux ou à des contestations via l'IRP.

Nous estimons que cette question devrait être traitée avec soin et de manière adéquate afin de garantir la poursuite de discussions exhaustives. Merci.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup. Et cela me rappelle, je pense que John Ruggie va publier un article le mois prochain, si j'ai bien compris, sur les principes directeurs. C'est bien ça ?

GIGI ALFORD :

Je crois que cela fait référence à un commentaire de Suz. Et je pense que cela met en lumière la nécessité d'examiner les précédents en la matière ce qui nous donnerait de précieuses

---

informations pouvant être utilisées afin de montrer qu'il ne s'agit pas du tout d'une initiative innovante, que certaines contributions se penchent sur les organismes à but non lucratif et sur la façon dont les principes directeurs s'appliquent.

MARK CARVELL :

OK. Je crois qu'on en restera là pour aujourd'hui. Au nom des co-présidents et des membres du groupe de travail du GAC ici présents, je tenais à exprimer ma profonde gratitude pour toutes les présentations, et remercier Niels et tous les dirigeants des sous-groupes. Nous avons engrangé un grand nombre d'informations.

Et je dois également remercier les interprètes qui ont eu, comme nous, une longue journée. L'interprétation est une activité très intense. Il est 19h00 passé, j'apprécie beaucoup que vous soyez restés si tard. Merci beaucoup.

Niels, souhaitez-vous dire un dernier mot ? Merci beaucoup.

NIELS TEN OEVER :

Je veux juste réaffirmer notre engagement à l'égard des personnes travaillant ensemble dans le respect du modèle multipartite. Et merci beaucoup d'avoir permis que cela se produise de nouveau.

l'homme

**FR**

---

MARK CARVELL :                    La séance est clôturée. Un grand merci à tous ceux qui y ont assisté. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**